

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Tout engagement signifie l'acceptation du présent règlement et des risques inhérents à la pratique du vélo, tels que chutes individuelles et collectives. Les épreuves ont lieu sur voie publique ouverte. Ceci implique le respect absolu du Code de la Route. En cas d'infraction, les cyclistes sont seul(e)s responsables pénalement des accidents dont ils sont l'auteur(e)s ou les victimes directement ou indirectement. Par ailleurs, la pratique du vélo sur route ouverte à la circulation comporte des risques et nécessite d'adapter en permanence sa vitesse aux conditions de circulation et à l'état de la chaussée. Chaque participant(e) a conscience de sa vulnérabilité et en accepte les risques. **L'inscription de chaque cycliste l'engage à respecter les conditions sanitaires en vigueur prises par les autorités compétentes et l'organisation au moment de l'épreuve.**

SÉCURITÉ : le port du casque est obligatoire tout au long des circuits. La pratique du VÉLO À ASSISTANCE ELECTRIQUE est formellement interdite. Si un VAE s'intègre dans l'Ardéchoise et qu'il est impliqué dans un accident, l'organisation portera plainte contre le ou la cycliste qui a utilisé le VAE. **ENCADREMENT :** Le samedi chaque tête de course est précédée d'une moto ouvreuse. Un véhicule balai suit les derniers cyclistes. **L'ENGAGEMENT :** l'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement. Une caution de 10€ (comprise dans le tarif de l'inscription) est exigée à l'engagement pour la puce électronique. Ces 10€ sont rendus en échange de la puce à l'arrivée. En cas d'oubli, elle doit être adressée à l'Ardéchoise avant le 30 juin 2021. Passé ce délai, la puce n'est plus réutilisable, la caution n'est plus remboursée et la puce est facturée 40€. **DÉSISTEMENT :** le montant de la caution vous sera expédié dans un délai de trois mois après l'Ardéchoise, accompagné de votre cadeau. Le **PACKAGE ENGAGEMENT** comprend : 1 cadeau, 1 bidon cycliste 750ml, l'assistance, les secours et le ravitaillement le samedi 19 juin sur les 6 parcours en 1 jour, 1 plateau repas avec café à l'arrivée le samedi 19 juin jusqu'à 20h (hors engagement Ardèche verte seule), la consigne à vélo, 1 diplôme, 1 bon de participation au tirage au sort des lots de valeurs offerts par nos partenaires (présence obligatoire avec pièce d'identité). 1 bijou est offert aux participantes. **DROIT À L'IMAGE :** l'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le cycliste donne son accord à l'Ardéchoise et aux médias qui couvrent l'épreuve pour utiliser son image pour tous les clichés et toutes les vidéos pris du jeudi 17 au samedi 19 juin, qui serviront à la promotion et à la diffusion de l'image de l'Ardéchoise sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, journaux, internet, etc.). **RECOMMANDATIONS :** un minimum de préparation physique, un certificat d'aptitude physique à la pratique du vélo en compétition, un équipement adéquat selon la météo, un respect des règles, un comportement citoyen sont les gages d'une Ardéchoise réussie et festive. **RESPECT DU RÉGLEMENT :** Les comportements antisportifs et inadéquats (propos irrespectueux, incivilité, utilisation de produits dopants, jet d'objets ou de déchets, conduite dangereuse, le non-respect du code de la route, le non-respect du règlement et notamment l'absence de port du casque, le non-respect des itinéraires balisés ou de la sécurité d'une manière générale, l'utilisation ou l'assistance de véhicules extérieurs à l'organisation, sont passibles de sanction voire d'exclusion. **PARKINGS :** à Saint-Félicien, il est obligatoire de stationner son véhicule dans les parkings prévus. Des navettes sont mises en place le samedi de 6h15 à 21h15. **RETRAIT DU DOSSARD ET DE LA PLAQUE DE GUIDON :** la plaque de guidon, le dossard individuel et le cadeau sont à retirer du jeudi au samedi (voir horaires en pages 9). Un parking courte durée est réservé pour le retrait des dossards du jeudi au vendredi. **FERMETURE DES PARCOURS** le samedi 19 juin : à 17h45 à 48km de l'arrivée, au lieu-dit Freydaparet, tout cycliste hors délai est obligé de prendre le car balai après avoir restitué sa plaque de guidon et son dossard aux commissaires. S'il poursuit son parcours, il le fait sous sa propre responsabilité. **DIPLÔME :** à récupérer le samedi 19 juin à l'accueil. Cyclotouristes et randonneurs : disponible 30mn après l'arrivée. Cycloportifs : disponible 1h45 après l'arrivée (nous tenons compte de l'heure de départ du dernier partant). Passé le 19 juin, vous pouvez soit le télécharger sur le site internet, soit le demander par écrit avec une enveloppe au format A4 timbrée pour 50g. **RAVITAILLEMENT :** le vendredi, les randonneurs sont en autonomie. Cependant de nombreux villages présentent à leur initiative un ravitaillement gracieux ou payant. La liste des épiceries et restaurants des parcours figure sur le site internet. Le samedi, 15 ravitaillements proposant fruits secs, gâteaux et barres énergétiques, charcuteries et fromages de pays sont matérialisés sur les cartes et la feuille de route. Plus d'une trentaine de points boissons sont aussi présents. **REPAS ACCOMPAGNATEURS :** le samedi 19 juin, il est possible d'acheter sur le lieu de restauration des repas accompagnateurs au prix de 10€.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

ARDÈCHE VERTE

A.1 - LA FORMULE - L'Ardèche Verte est une randonnée cyclotouriste sur 6 parcours Au Nord et 2 parcours Châtaigne, à choisir au départ. Elle se réalise le vendredi en autonomie (boisson, alimentation). L'Ardèche Verte est ouverte à tous les cyclistes ayant plus de 18 ans l'année de l'épreuve, ou 15 ans uniquement sur les parcours de 57 et 90 km et 17 ans et plus pour les parcours de 97, 99, 116, 127, 129 et 139 km.

Elle se décline en 2 formules : A - Ardèche Verte seule (bulletin d'engagement p 26) - B - Ajout à l'Ardéchoise en 1 jour, vous cochez la case prévue à cet effet sur le bulletin d'engagement 1 jour.

A.2 - DEPART - Les participants partent entre 7h et 9h le vendredi, ils passent obligatoirement sous le portique de départ, situé à la sortie de Saint-Félicien, route de Vaudevant pour l'Ardèche Verte Nord et route de Saint-Victor pour l'Ardèche Verte Châtaigne.

A.3 - POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION - par courrier jusqu'au vendredi 11 juin (cachet de la poste faisant foi) - par internet jusqu'au lundi 14 juin minuit (sans majoration). - sur place samedi 12, du lundi 14 au jeudi 17 juin (avec majoration). Clôture des engagements le jeudi 17 juin à 20h.

ARDECHOISE 1 JOUR

A l'engagement, vous optez pour la formule cyclosportive (vos temps et classements vous seront communiqués, ils seront affichés et publiés) ou la formule cyclotouriste (vos horaires de passage aux différents contrôles vous seront communiqués, mais ils ne seront ni affichés ni publiés) :

B.1 - LA FORMULE CYCLOTOURISTE est ouverte à tous les cyclistes nés avant le 31 décembre 2003. Le parcours cyclotouriste Le Doux (85 km) est ouvert aux jeunes de 15 ans et plus, ou né(e)s avant le 31 décembre 2006. Joindre obligatoirement une autorisation parentale. Le parcours cyclotouriste Les Boutières (125 km) est ouvert aux cyclotouristes de 17 ans et plus, ou né(e)s avant le 31 décembre 2004. Joindre obligatoirement une autorisation parentale.

B.2 - LA FORMULE CYCLOSPORTIVE exige la fourniture obligatoire d'un justificatif : photocopie de la licence 2021 pour les licenciés (obtenue avec présentation d'un certificat médical d'aptitude au cyclisme en compétition, licence vélo randonnée et balade FFV non valable) ou pour les licenciés non assurés, les non licenciés et handisports, un certificat médical de moins d'un an au jour de l'épreuve mentionnant expressément « l'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition ».

Le certificat médical valable 3 ans seulement pour les renouvellements de licence. A défaut de justificatif trois semaines après la réception du bulletin d'engagement ou si le justificatif est non-conforme alors le participant sera obligatoirement inscrit comme cyclotouriste. Elle est interdite aux cyclistes de moins de 18 ans. Toutefois, une catégorie junior est exclusivement organisée sur le parcours des Boutières, 125 km pour les jeunes nés avant le 31 décembre 2004 joindre obligatoirement une autorisation parentale. Les licenciés FFC bénéficient de la couverture globale assurance : RC+ individuelle accident personnelle de leur licence. Elle comporte trois classements : scratch, par catégorie et par équipe, ce dernier uniquement sur l'Ardéchoise (217 km).

B.3 - DOSSARDS PRIORITAIRES - Composition du groupe des 300 premiers, engagement avant le 31 mars 2021 : N°1 à 100 : réservés aux VIP - N°101 à 200 : réservés aux 100 scratchs masculins de l'Ardéchoise 2019 - N°201 à 210 : réservés aux 10 scratchs féminins de l'Ardéchoise 2019 - N°211 à 225 : réservés aux 15 scratchs masculins des Boutières 2019 - N°226 à 230 : réservés aux 5 scratchs féminins des Boutières 2019 - N°231 à 245 : réservés aux 15 scratchs masculins de la Volcanique 2019 - N°246 à 250 : réservés aux 5 scratchs féminins de la Volcanique 2019 - N°251 à 260 : réservés aux 10 scratchs masculins des Sucs 2019 - N°261 à 265 : réservés aux 5 scratchs féminins des Sucs 2019 - N°266 à 280 : réservés aux 15 scratchs masculins de l'Ardéchoise Vélo Marathon 2019 - N°281 à 283 : réservés aux 3 scratchs féminins de l'Ardéchoise Vélo Marathon

RÈGLEMENT

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ARDÉCHOISE EN SA QUALITÉ D'ORGANISATEUR DE LA COURSE. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de la manifestation, pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ, les pointages officiels (tapis de contrôle du chronométrage) faisant seuls foi. **LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR DANS LE CADRE DE LA CONSIGNE À VÉLOS ORGANISÉE LE SAMEDI DE 11H À 20H. LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR POUR LES VÉLOS OU BIENS CONFISÉS À L'ORGANISATION DANS LES CARS BALAIS.** Le dommage doit être signalé et constaté dès l'arrivée du véhicule balai. En dehors de ces situations, les cyclistes sont responsables de leurs biens (vélo ou effets personnels) et doivent être couverts par leur propre assurance. La responsabilité civile des participants non licenciés et licenciés non assurés par la Fédération à laquelle ils sont affiliés (Responsabilité Civile des participants pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient accidentellement causer à des tiers ou entre eux lors de la manifestation). **DOMMAGE AUX BIENS :** Les participants non licenciés ou licenciés non assurés par leur Fédération bénéficient de la garantie « Dommages aux Biens des participants » pour leur matériel et effets personnels utilisés lors de la Course lors d'un événement de caractère accidentel. Le plafond de cette garantie est de 600 € avec une franchise de 150 €. **INDIVIDUELLE ACCIDENT :** selon l'article L321.4 du Code du Sport, notre devoir d'information nous incite à vous conseiller de souscrire auprès de l'assureur de votre choix une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels dus à un accident survenu sur les parcours de la manifestation. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont couverts de manière suffisante. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que pour les non-licenciés, de souscrire l'assurance de leur choix ou la formule I.A. Sport auprès de la MAIF (consulter l'ensemble des garanties sur notre site www.ardechoise.com).

ANNULATION DE LA MANIFESTATION :

Dans le contexte actuel, nous pourrions craindre jusqu'à la dernière minute l'interdiction de l'Ardéchoise par les Autorités.

Nous ne souhaitons pas que vous soyez lésés, aussi avons-nous pris des mesures qui nous en sommes persuadés, pourront vous convenir et nous permettront de nous retrouver en 2022 !

En cas d'annulation, notre association s'engage à vous proposer comme en 2020 :

- Le report de votre somme engagée pour l'Ardéchoise du 15 au 18 juin 2022.
- Le don de votre inscription à notre association assorti d'un reçu fiscal.
- Le remboursement intégral dans 18 mois à compter de juin 2021.
- Le remboursement immédiat en déduisant les frais engagés.
- Un avoir pour un séjour Ardéchoise Autrement organisé jusqu'en octobre 2021.
- Un avoir pour un achat boutique Ardéchoise.

Par ailleurs, les cyclistes qui l'an passé s'étaient inscrits pour un circuit en plusieurs jours et avaient choisi un avoir bénéficieront de l'inscription. Le reliquat de leur avoir sera reporté en 2022, ou transféré sur un séjour Ardéchoise Autrement. Le report automatique en cas de non souscription devra être confirmé. En l'absence de confirmation, le montant sera considéré comme abandon de créance, avec possibilité d'obtenir un reçu fiscal à la demande expresse. Le devoir d'information qui nous incombe nous oblige à vous demander de valider et signer la lettre d'accréditation que vous recevrez par mail ou par courrier : elle stipule toutes vos obligations.

2019 - N°284 à 300 : réservés aux FFC nationaux et Elites.

Au-delà du 30 avril 2021, les numéros vacants seront affectés aux cyclosporifs très bien classés dans leur catégorie d'âge, sur envoi d'un courrier avec justificatifs (diplôme ou historique). La priorité sera donnée aux performances réalisées sur un parcours de l'Ardéchoise en 2018 ou en 2019. Les 1700 premiers inscrits seront placés immédiatement derrière les 300 premiers. Un départ dans les 15 premières minutes leur est ainsi garanti.

B.4 - POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION - par courrier le 11 juin inclus (cachet de la poste faisant foi) - par internet le lundi 14 juin minuit - sur place avec majoration du samedi 12 juin au vendredi 18 juin avant 21h (sauf le dimanche). Aucun engagement ne sera pris sur place le samedi 19 juin 2021 au matin.

B.5 - MODIFICATION / REMPLACEMENT - Contacter l'Ardéchoise 04 75 06 13 43 - inscriptions@ardechoise.com

B.6 - DÉSISTEMENT voir dispositions générales

B.7 - FERMETURES DES PARCOURS - Après votre départ (entre 7h30 et 8h45), vous opterez pour l'un des six parcours proposés en 1 jour. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, des points de fermeture

seront tenus par des commissaires de la FFC à : - 11h à Lamastre pour les Boutières et les parcours supérieurs, - 11h30 au Cheylard pour la Volcanique, les Sucs, l'Ardéchoise et l'AVM, - 12h au col de Mézilhac pour l'Ardéchoise et l'AVM, - 13h au col du Gerbier de Jonc pour les Sucs - 13h30 au col du Gerbier de Jonc pour l'AVM - 14h30 à Chanéac (carrefour D278/D378) pour les Sucs, - 15h15 à Chanéac (carrefour D278/D378) pour l'AVM, - 16h30 sortie de Saint-Martin-de-Valamas (carrefour D120/D478) - 17h45 au lieu-dit Freydaparet (carrefour D9/D214) situé à 48 km de l'arrivée, tout participant hors délai est obligé de prendre le car balai, ou s'il désire poursuivre son parcours, il le fait sous sa propre responsabilité après avoir restitué sa plaque de guidon et son dossard au commissaire. - 19h15 (carrefour D236/D532) déviation directe sur Saint-Félicien avec, à votre arrivée, un ajout d'une heure à votre temps de parcours.

B.8 - PRIVATISATION DES ROUTES - Assurée par la gendarmerie nationale, des signaleurs et Média Moto Sécurité. Par arrêté Préfectoral, seuls les cyclistes régulièrement engagés à l'Ardéchoise pourront circuler sur les routes privatisées le samedi 19 juin 2021 de Saint-Félicien au Cheylard (carrefour D578/D120) - de la sortie de Saint-Martin-de-Valamas (carrefour D120/D478) à l'entrée de Saint-Agrève (carrefour D120/D21), du Lieu-dit Freydaparet (carrefour D9/D214) à l'arrivée à Saint-Félicien. **Sur les routes privatisées, tout demi-tour à vélo est strictement interdit, avant le passage de la voiture balai accompagnée de la gendarmerie.**

B.9 - VOITURE OU MOTO SUIVEUSES - Les voitures et motos suiveuses sont interdites car dangereuses et irrespectueuses des autres cyclos. **Tout participant ayant une voiture ou moto d'accompagnement sera disqualifié par un commissaire.**

B.10 - ASSISTANCE MEDICALE - Elle est coordonnée par Dokever et assurée par le SDIS 07, le SAMU 07, l'UDPS, des médecins urgentistes en moto, un hélicoptère sanitaire. Le corps médical a toute autorité pour stopper un participant s'il le juge nécessaire.

B.11- L'ASSISTANCE MECANIQUE - L'assistance mécanique est assurée par les sociétés Mavic, et des vélocistes régionaux. **La main d'œuvre est gratuite, les pièces sont facturées.**

B.12 - DÉPART ANTICIPÉ AVM Pour bénéficier d'un départ anticipé à 7h15, vous devez justifier d'une réalisation au moins une fois entre 2017 et 2021, de l'AVM, l'Ardéchoise, les Sucs, Bordeaux-Paris, le tour du Mont Blanc, La Marmotte ou de l'Ötztal Radmarathon en Autriche (autre épreuve : nous consulter). De plus, si vous demandez à bénéficier du départ avancé à 7h15, vous vous engagez à réellement accomplir ces 264 km hors desquels vous ne serez classé dans aucune autre cyclosportive. En partant à 7h30, vous participez librement à l'AVM ou toutes autres cyclosportives au programme.